

PLAN LOCAL D'URBANISME de FALCK



Plan des servitudes Ensemble du ban communal

Echelle : 1/5000e

Approbation de l'élaboration du P.L.U. par
Délibération du Conseil Communautaire du
27 septembre 2018

4.5

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr

LEGENDE Les tracés sont approximatifs et n'ont été représentés que pour
information. Pour obtenir les tracés exacts des servitudes, il est
conseillé de s'adresser aux services responsables.

-  Limite du territoire communal
-  I4 : Servitudes relatives à l'établissement des
canalisations électriques - réseau 20 KV
-  INT1 : Servitudes au voisinage des cimetières frappant
les terrains non bâtis
-  BoisForêt : Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
-  AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de
protection des eaux potables et des eaux minérales - périmètres
rapproché et immédiat
-  T1 : Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer

